

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/5bfbfc57be70e4521c7d1a9f>

Date d'obtention : 2024-01-10 14:25:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1: Rencontrer les personnes dont la personne qui signale ainsi que la victime de façon individuelle. Nous devons les rassurer et les informer que nous les accompagnerons et que nous avons besoin de leur collaboration.

2: Évaluer la situation. Nous devons poser des questions sans jugement et en étant rassurant. C'est à cette étape que nous remplissons la grille d'évaluation pour déterminer la nature, les intentions, l'amorce ainsi que l'étendue de la situation.

3: Suite aux informations reçues à l'étape 2 nous devons vérifier s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. C'est à ce moment ou nous devons rencontrer 1 à 1 toute autre personne impliquée de près ou de loin dans la situation et remplir une grille d'évaluation avec eux.

4. Très important avant de poursuivre: Si nous croyons que c'est un acte malveillant et de nature criminelle nous devons contacter le service de police, ne pas compléter la grille avec l'investigateur, mais nous devons confisquer son cellulaire.

5. Rencontre avec l'investigateur pour connaître sa version sans oublier de protéger ceux qui nous ont donné l'info. Suite aux étapes précédentes, nous serons en mesure d'identifier si c'est un acte malveillant ou impulsif.

6. Communiquer avec le policier scolaire.

* Nous devons contacter les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués pour leur expliquer la situation ainsi que le protocole d'intervention et les démarches qui suivront.

Lors d'un acte malveillant:

Consulter le poste de police et il prendra en charge la suite des procédures. S'assurer qu'un signalement sera fait à la Direction de la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous avons eu 3 situations différentes qui englobe bien toutes les possibilités qui peuvent se produire: malveillant (criminelle) et impulsif.

Il est important d'agir rapidement et de rencontrer tous les jeunes concernés individuellement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part je dirais que toutes les étapes sont délicates puisqu'il faut omettre aucun élément. Par contre, si je dois en choisir une ce serait vérifier l'information. C'est le moment où nous devons rencontrer tous les jeunes concernés et que nous pouvons déterminer la suite des interventions. C'est à cette étape que nous confirmerons si c'est un acte malveillant ou impulsif ce qui nous guidera pour la suite. Nous devons rencontrer une ou plusieurs personnes dans un court délai pour éviter la propagation.